



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE



**DG**e  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES **ENTREPRISES**

Un outil au service de l'artisanat  
et du commerce de proximité



**Direccte** Hauts-de-France



## Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

### Cadre législatif et réglementaire

- ↪ Loi Artisanat Commerce et Très Petites entreprises du 18 juin 2014
- ↪ Décret du 15 mai 2015
- ↪ Règlement d'appel à projets 2018 – priorité ACV



## Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

### Modalités d'intervention

↪ Subventions de fonctionnement et d'investissement

↪ Porteurs de projet éligibles :

↪ Communes, EPCI

↪ CCI, CMA

↪ Sociétés d'économie mixte

↪ Les entreprises de proximité pour les opérations individuelles



## Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

### Modalités d'intervention

- ↪ **Dépenses éligibles pour les opérations d'investissement**
  - ↪ Aides directes aux entreprises pour modernisation, accessibilité et sécurisation
  - ↪ Halles, marchés couverts et de plein air
  - ↪ Achat de locaux d'activité
  - ↪ Restructuration des centres commerciaux de proximité (sous conditions)
  - ↪ Signalétique commerciale



## Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

### Modalités d'intervention

- ↳ **Dépenses éligibles pour les opérations de fonctionnement**
  - ↳ Actions de communication, de promotion et d'animation
  - ↳ Recrutement d'un animateur du commerce
  - ↳ Structuration des associations de commerçants
  - ↳ Ingénierie conseil
  - ↳ Etude d'évaluation



## Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

### Modalités d'intervention

#### ↳ Taux :

- ↳ 30% pour les dépenses de fonctionnement
- ↳ 20% pour les dépenses d'investissement
- ↳ Majoration à 30% pour les dépenses d'accessibilité

#### ↳ Plafonds de subvention :

- ↳ 200 000 €
- ↳ Majoration à 400 000 € pour les opérations dans un zonage QPV





## Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

### Conditions d'intervention

- ↪ Etude préalable
- ↪ Démarche partenariale
- ↪ Pas de double financement Etat sur les actions (et non pas le programme)